

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 23 (1951)

**Heft:** 2

**Artikel:** Cité des allées : la Chaux-de-Fonds

**Autor:** Wyss, A.-Ed.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-123961>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dans le domaine qui nous occupe ici, il n'y a pas de recettes universellement applicables, ce qui revient à dire que, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, l'aménagement national et régional et les mesures de coordination qu'il appelle n'ouvrent pas la voie à quelque dictature de l'administration. Tout d'abord, le plan d'aménagement ne fait que proposer des méthodes de coordination. L'application de ces méthodes doit être subordonnée au régime politique du pays. Chez nous, étant donné la complexité de notre structure politique, il convient de respecter avant tout les exigences de la Constitution.

En 1943 a été constituée l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, à laquelle appartiennent des offices fédéraux, des cantons, des communes, des entreprises privées et des particuliers. Au sein de l'association, huit groupes régionaux d'aménagement ont été constitués. Le Secrétariat central étudie les problèmes qui appellent une solution suisse. Des commissions techniques sont chargées de traiter les questions spéciales. L'association est ainsi en mesure de tenir compte de la diversité — tant géographique qu'économique — de

notre pays. Contrairement à ce qui se passe à l'étranger, l'aménagement national est conçu de bas en haut, en partant de la commune, dont l'autonomie et l'originalité doivent être respectées. C'est d'ailleurs sur le plan communal que les problèmes d'aménagement apparaissent le plus nettement.

Les progrès de la technique et de l'industrialisation ont eu pour effet de modifier assez fortement le plan et l'aspect d'innombrables localités. Par exemple, lors de la construction des lignes de chemin de fer, la gare était généralement construite à cinq ou dix minutes des quartiers habités. Elle n'a pas tardé à devenir le centre de gravité et à déposséder l'ancien centre formé par l'église, la mairie, la maison d'école. L'ancien plan organique a fait place à une disposition irrationnelle. Trop souvent, l'industrialisation a provoqué une croissance anarchique : soit que des fabriques aient été construites au milieu des habitations, soit que les usines situées à l'extérieur aient constitué un pôle d'attraction.  
(A suivre.)

Extrait du *Bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail.*

## CITÉ DES ALLÉES \* LA CHAUX-DE-FONDS

*A.-Ed. WYSS, architecte*

La Cité des Allées, à La Chaux-de-Fonds, est la première réalisation de l'Association neuchâteloise du Coin-de-Terre, fondée en 1946.

Le premier travail de l'association fut d'établir un programme général dont le principe était celui-ci : construire des maisons simples mais spacieuses tout de même, sur un terrain communal, situé au sud de la ville (à 10 minutes du centre), en utilisant au maximum les avantages du travail en série et des aménagements en commun, cela pour réduire le prix de construction.

C'est ainsi qu'une première étape de dix maisons fut commencée en juillet 1947, suivie d'une deuxième, puis d'une troisième étape, complètement terminée en mai 1949. Les trente-neuf maisons de ces trois étapes utilisent ainsi les 50 000 m<sup>2</sup> de terrain à disposition et constituent une réalisation d'ensemble.

Le thème de composition du plan général, tenant compte d'un versant de colline orientée vers l'ouest et de deux superbes allées d'arbres, est basé sur le triangle. Les maisons ont leur façade principale soit plein sud, soit plein ouest. Cette orientation rompt complètement avec l'orientation normale de la ville, dont l'axe va du nord-est au sud-ouest. Cette implantation, un peu révolutionnaire pour La Chaux-de-Fonds (bien qu'elle ait déjà été adoptée une fois, il y a plus de cent cinquante ans, pour une partie du plan primitif de la ville, après l'incendie de 1793), a d'abord soulevé passablement d'oppositions. En fait elle se révèle être très bonne, permettant un ensoleillement complet de trois façades sur quatre. Chaque maison, d'autre part, est implantée de façon à être isolée le plus possible de sa voisine : bien que les constructions soient relativement rapprochées, l'ensoleillement n'est pas diminué et la pièce principale donne toujours sur la façade « neutre » de la maison voisine, tout en ayant une vue dégagée. Les rues sont ré-

duites au strict nécessaire (la rue pour la maison et non la maison pour la rue) et les implantations variées leur donnent des perspectives vivantes et changeantes, arrêtées par un groupe de maisons ou par un groupe d'arbres.

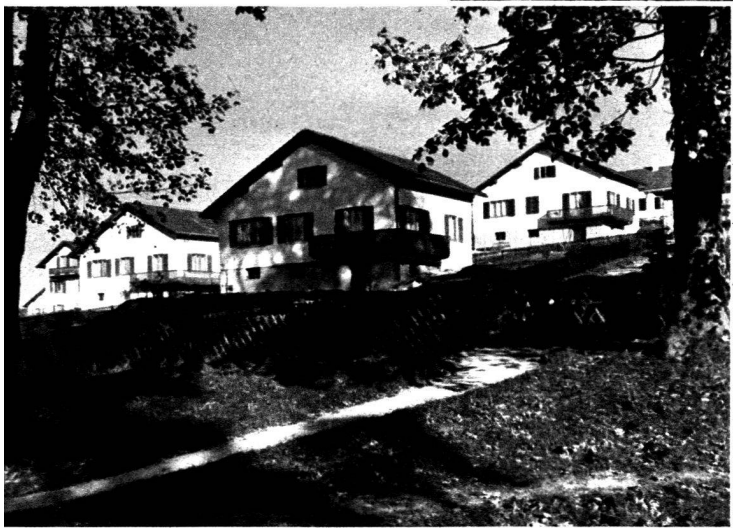
La monotonie, presque inévitable, créée par la répétition d'un même motif, a été diminuée par le choix d'une façade asymétrique avec pan de toit de longueur inégale, ce qui crée une certaine « tension » dans l'ensemble. Là où la monotonie n'était pas suffisamment rompue, un rythme a été créé par une maison plus grande et à asymétrie contraire. D'autre part, les couleurs des façades sont légèrement différentes les unes des autres, ce qui, avec les jeux d'ombre et de lumière, donne à l'ensemble un aspect gai.

Le plan type de la maison est très simple : quatre pièces principales, toutes ensoleillées, cuisine avec hall habitable à proximité, salle de bains et local de W.-C., le tout sur un seul étage (la suppression complète de dégagements inutiles a permis des pièces relativement grandes). Le sous-sol, avec buanderie, séchoir, chaufferie et cave, comprend, dans plusieurs maisons, aussi un garage. L'accès aux combles est établi par un escalier escamotable. Ce plan est le même pour les maisons de six pièces, dont les deux pièces supplémentaires sont alors situées au premier étage, accessibles cette fois par un escalier normal.

C'est ainsi que peuvent se résumer les caractéristiques principales de cette cité, dont la réalisation n'a été possible que grâce au dévouement des membres de l'association, en particulier M. Chopard (président) et M. Piffaretti (caissier) qui résolut de main de maître tous les problèmes financiers, grâce aussi à la compréhension des autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds.

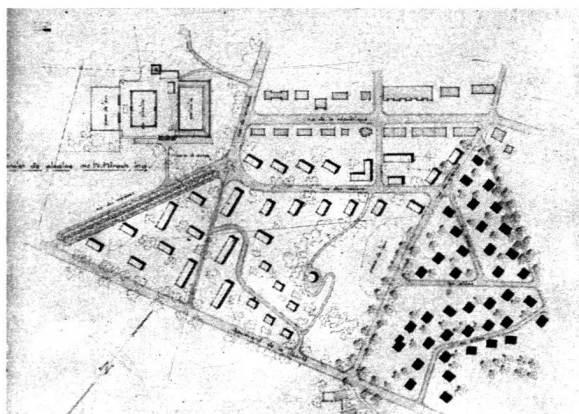
*A.-Ed. Wyss.*

(Photographies F. Perret.)



# LE COIN DE TERRE NEUCHATELOIS

A. E. WYSS  
ARCHITECTE



*Plan général de situation.  
L'étape actuelle est à droite.*

